

PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 1719-2022/ARR/DAJI

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DFI / DRH	2
JONC	1
Archives NC	1
DAJI	1
DAEM	1

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté modifié n° 443-2021/ARR/DAJI du 25 février 2021 portant délégation de signatures aux agents de la direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens de la province Sud (DAEM)

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 3249-2020/ARR/DAEM du 23 novembre 2020 relatif à l'organisation des services de la direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens de la province Sud ;

Vu l'arrêté modifié n° 443-2021/ARR/DAJI du 25 février 2021 portant délégation de signatures aux agents de la direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens de la province Sud (DAEM) ;

Vu l'arrêté n° 1182-2022/ARR/DRH-MN du 7 avril 2022 portant affectation et nomination de monsieur Cédric PELOSATO en qualité de chef de service à la direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens de la province Sud et lui allouant des indemnités ;

Vu le rapport n° 65426-2022/1-ACTS/DAJI du 10 mai 2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A compter du 13 juin 2022, à l'article 6 de l'arrêté du 25 février 2021 susvisé, les termes « *Monsieur Sébastien ROBERT* » sont remplacés par les termes « *Monsieur Cédric PELOSATO* ».

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.